

à votre service

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu

073-200068997-20241107-2024\_11\_07\_D29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024 Publication : 12/11/2024

# Extrait du registre des délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-isère, Grésy-sur-isère, Grignan, Hauteluce Les Saisles
La Bâthie, La Giettar, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Natre-Dame-de-Beilecombe, Natre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-isère, Saint-Vital, Thénésal, Tournan, Tours-en-Savale, Ugine, Venthon, Verreis-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

#### Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	zoccolo
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

## Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

## Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOUI AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi Simon OUVRIER BUFFET comme Secrétaire de séance.





## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennas, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Griganan, Hauteluce Les Soisies
La Bâthle, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleu, Monthian, Notre-Dame-de-Bellecombe, Natre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognatz, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Micolas-la-Chapelle, Saint-Pauf-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésod, Tournan, Tours-en-Savole, Ugine, Venthan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Daron

Objet : Habitat - Action du PLH : Poursuite du dispositif « Logements des jeunes », visant à maintenir une offre de logements locatifs à destination des jeunes en voie d'insertion sur la Région d'Albertville - Convention avec la SEM4V et la SASSON 2024-2027

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 16 en date du 27 septembre 2012, la Co.RAL approuvait la mise en place d'un dispositif expérimental pour le logement des jeunes sur la Co.RAL, action prévue dans le cadre de son premier Programme Local de l'Habitat (2008/2014). Testé durant 2 années (2013 et 2014), ce dispositif s'est appuyé sur la mobilisation de logements vacants du parc locatif de Val Savoie Habitat sur Albertville. Ainsi, 5 logements ont été rénovés, adaptés à la colocation et meublés (frais d'ameublement assumés par la Co.RAL), puis mis en location à des jeunes sous forme de 10 unités logements. Ce projet, destiné aux jeunes de moins de 30 ans, intègre également l'information, l'orientation et l'accompagnement du jeune dans son parcours logement. Cette mission était assurée par le PACT de Savoie, en charge également de l'intermédiation locative.

Le second Programme Local de l'Habitat de la Co.RAL (2015/2021), piloté par la Communauté d'Agglomération Arlysère depuis 2017, prévoyait dans son action 5.1, la poursuite du dispositif pour le logement des jeunes à adapter en fonction de l'évolution des besoins et des retours d'expérience.

Dans le cadre du travail engagé sur le PLH ARLYSERE, il a clairement été identifié la nécessité de poursuivre le développement de cette offre de colocation en direction des jeunes.

Un logement représentant 2 unités logements a été ajouté en 2018 puis un en 2023 ; soit un total à ce jour de 7 logements, représentant 14 unités de logements.

Aujourd'hui, la convention établie entre la SASSON, la SEM4V et la collectivité arrive à son terme au 30 novembre 2024.

Au vu du bilan établi avec les partenaires, il est suggéré de renouveler ce dispositif pour une durée de 3 ans afin de poursuivre les actions du PLH.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est proposé d'ajouter un logement supplémentaire comprenant 2 unités de logement, logement qui sera mis à disposition par la SEM4V.

Et ceci dans les mêmes conditions que précédemment jusqu'à fin 2024.

#### A compter du 1er janvier 2025 :

- La CA Arlysère attribue à la SASSON une aide relative au financement des activités de gestion locative adaptée fixée à 1 000 € TTC par appartement géré et par an, majorée de 50 % si toutes les unités logements des 8 appartements sont en colocation, sur une durée supérieure à 6 mois.
- La CA Arlysère attribue à la SASSON une aide relative à l'accompagnement social des jeunes, fixée à 16 000 € TTC par an et pour 16 unités logements, au prorata des occupations effectives des logements.
- La CA Arlysère prend en charge un éventuel déficit du compte de gestion dû à un niveau de vacance ou d'impayé supérieur à la remise de gestion (30 %) accordée par la SEM4V et dans la limite de 10 827.70 € TTC.

La communication sur le dispositif est mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération Arlysère, en soutien de La SASSON chargée de la communication principale.

Il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 années avec les partenaires. Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la poursuite du dispositif logement des jeunes selon les modalités ci-avant ;

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD